

N° DEL 2015.07.08/099

VILLE DE BRIANÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**CONVOCAATION**

Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	24	31

**Etaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro.

**Etaient Représentés** :

MARCELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie  
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro  
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno  
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain

**THEME** : URBANISME 5.

**OBJET** : CESSION DE LA  
PARCELLE COMMUNALE AX N°  
461 ZA LE CHAZAL.

**Absents-Excusés** :

MARCELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Gérard FROMM.

La Commune est propriétaire de la parcelle AX n°461, appartenant au Domaine privé communal.

Cette parcelle est située sur le territoire de la Commune de Briançon, à l'entrée sud de la Commune et du centre d'activités sud, en zone constructible, et dont la contenance est de 1 612 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est issue de la division de la parcelle AX n° 406 qui a été vendue partiellement à un propriétaire qui y développe une activité.

Son activité étant plus pérenne, il souhaite désormais acquérir la parcelle AX n° 461 qui jouxte celle qu'il a acquise, faisant suite à une délibération en date du 06/11/2013.

Vu l'évaluation du Service des Domaines en date du 19/09/2014, pour un montant de 50 €/m<sup>2</sup>,  
Considérant que cette partie de parcelle n'est d'aucune utilité pour la Commune,

Considérant que cette vente ne pourra s'effectuer que sous conditions éventuellement de l'octroi d'un prêt financier à l'acquéreur par un organisme financier,

Considérant qu'il sera nécessaire d'établir un document d'arpentage, à la charge de l'acquéreur,

Considérant que les frais d'acte de vente et tous autres documents nécessaires à la vente seront à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :



- D'accepter la vente de la parcelle cadastrée AX n° 461, d'une contenance d'environ 1 612 m<sup>2</sup>, pour un montant 80 600,00 € (Quatre-vingt mille six cents euros),
- De préciser que cette vente ne pourra s'effectuer que sous conditions éventuellement de l'octroi d'un prêt financier à l'acquéreur par un organisme financier,
- De préciser qu'un document d'arpentage sera nécessairement établi,
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage etc...)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

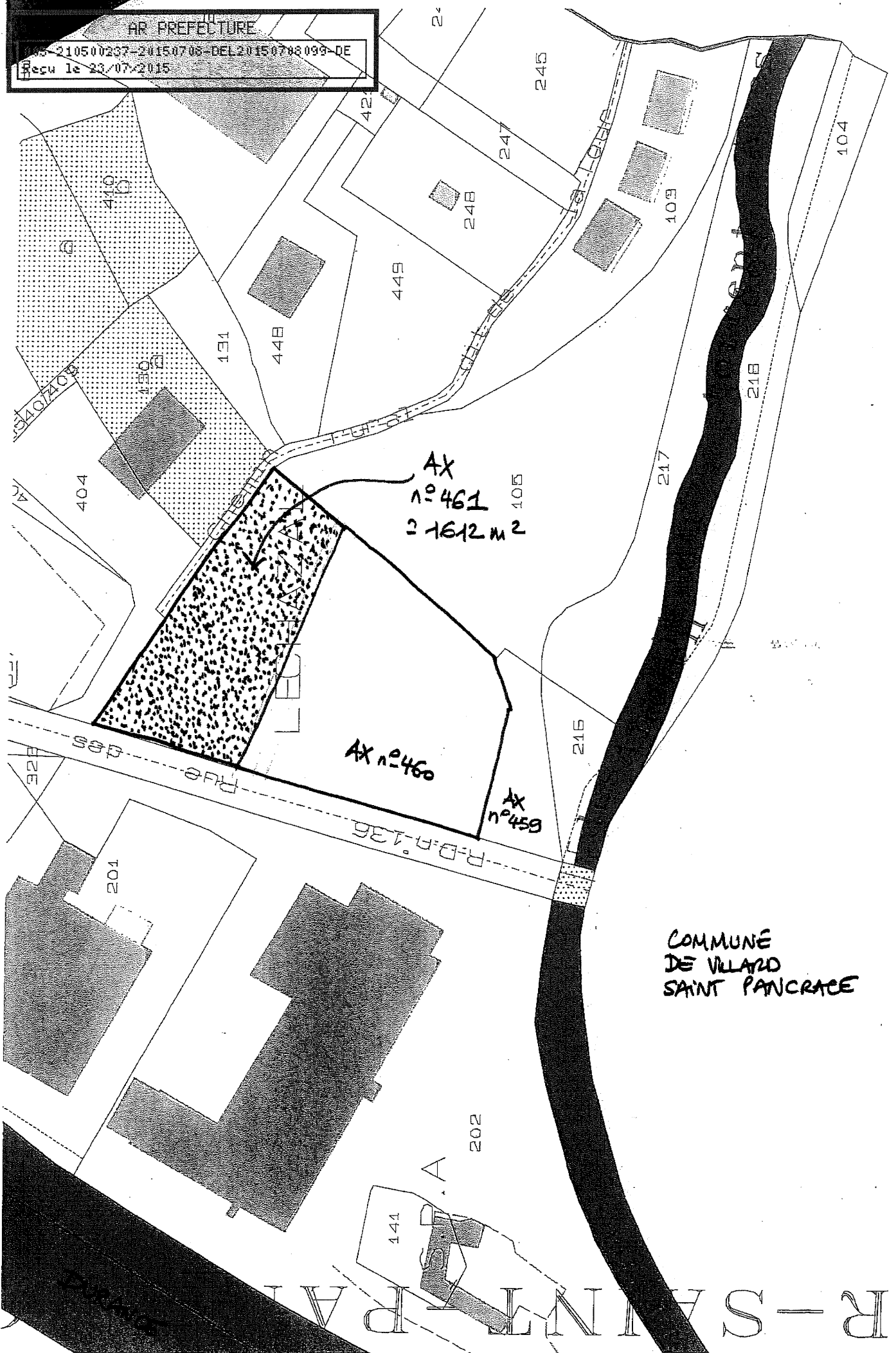
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



AR PREFECTURE  
N° 210500237-20150708-DEL20150708 099-DE  
Reçu le 23/07/2015



COMMUNE  
DE VILLARD  
SAINT PANCRACE

